



Ventoux Trial Classic
Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020
Règlement particulier (version Juin 2020)



REGLEMENT PARTICULIER

DU VENTOUX TRIAL CLASSIC



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



1. Organisation

Le Moto Club Provence Trial Classic organise le samedi 10 octobre et le dimanche 11 octobre 2020 à Malaucène (84) et sur les communes de Beaumont du Ventoux, d'Entrechaux, du Barroux (84) une épreuve de trial à l'ancienne par équipes de trois pilotes concourant dans le même tracé dénommée «VENTOUX TRIAL CLASSIC».

Cette épreuve se disputera sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et conformément au code du sport, au présent règlement particulier et aux Règles Techniques de Sécurité (RTS) édictées par la FFM.

Le Moto Club Provence Trial Classic propose une classique de trial en ancienne, qui se singularise, des compétitions habituelles de ce type organisées sous l'égide de la FFM par des dispositions particulières qui sont reprise dans ce règlement particuliers.

2. Comité d'organisation

L'organisation est assurée par le Moto Club « Provence Trial Classic ».

3. Officiels

Directeur de course : Pierre DOL

Organisateur technique : Thierry AUBERT

Responsable Commissaire technique : Christophe CUCHE

Arbitre : Marie-Christine GALITO

4. Participation

Le «**VENTOUX TRIAL CLASSIC**» est ouvert à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM Motos Anciennes Tout terrain (MAT) ou bien d'une licence nationale (NCO, NTR) ou d'une licence internationale. (*Remarque : La licence MAT n'autorise qu'au pilotage d'une moto définie au Code Sportif par « freins à tambours et datant d'avant 1985 »*).

Le «**VENTOUX TRIAL CLASSIC**» est également ouvert avec une licence à la manifestation, les pilotes ayant ce type de licence seront classés au même titre que les pilotes détenteurs d'une licence fédérale annuelle. La délivrance de cette licence est conditionnée à la production d'un certificat médical de moins d'un an indiquant aucune contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition.



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



Il est rappelé que les détenteurs d'une licence « Ufolep » en cours de validité peuvent se rapprocher de leur club afin d'obtenir copie de leur certificat médical que le club se doit de conserver et que vous pouvez utiliser pour cette licence à la manifestation. Pour les pilotes étrangers, le « VENTOUX TRIAL CLASSIC » est ouvert sur présentation de l'autorisation de sortie délivrée par leur Fédération Nationale ou par la prise d'une licence à la manifestation.

La licence à la Manifestation se prend sur le site de la FFM - <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/inscription.html> soit sur place le vendredi avec obligatoirement la production d'un certificat médical. En cas de prise sur place, le paiement de cette licence doit se faire lors de l'inscription au VTC en même temps que les droits liés au VTC.

Pour les pilotes étrangers, leur licence nationale permet de participer au « VENTOUX TRIAL CLASSIC » sous condition de présenter l'autorisation de sortie de leur Fédération (Start Permission). Le numéro EMN de l'épreuve sera communiqué ultérieurement.

Depuis quelques années, le « VENTOUX TRIAL CLASSIC » a vu l'arrivée de jeunes pilotes toujours en activité ou avec un passé récent au plus au niveau. Afin de conserver à ces pilotes de venir se faire plaisir sans s'appropriier le sommet de la hiérarchie, si l'équipe possède au moins deux pilotes ayant un passé au plus haut niveau après 2000, son équipe se verra concourir dans le classement du « Prix Spécial 100 % Nord ».

Le «**VENTOUX TRIAL CLASSIC**» est ouvert à tous les pilotes dont l'engagement sera retenu par l'organisation. Le montant des inscriptions est fixé à 100 €. 3 € en sus seront appliqués pour le Téléthon 2020. Le nombre de machines admises est fixé à 390 maximum.

5. Demandes d'engagement

Ouverture des engagements : 13 juillet 2020. Les engagements ne se font exclusivement par l'intermédiaire du site internet www.ventoux-trial-classic.com en suivant les instructions. Clôture des engagements : 15 septembre 2020 à 20h (Attention le PTC se réserve le droit d'avancer la date de clôture). Pour être pris en considération, les droits de participation devront soit être payé directement par CB ou par chèque à faire parvenir dans le délai prescrit à l'ordre de : **PROVENCE TRIAL CLASSIC** à l'adresse suivante :



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



Richard KASPARIAN Rue du Longeon 04230 ST ETIENNE LES ORGUES

Une confirmation de l'engagement sera notifiée aux concurrents et accessible sur le site Internet www.ventoux-trial-classic.com

Les demandes d'engagement des pilotes se font obligatoirement via le site www.ventoux-trial-classic.com et elles seront versées sur une liste d'attente. Pour valider le dossier d'engagement, la demande doit remplir les conditions suivantes :

1/ - Envoi de l'ensemble des pièces suivantes à savoir : **Uniquement par mail**

- bulletin d'engagement entièrement rempli et signé,
- déclaration pilote remplie et signée, le règlement par chèque sauf pour les pilotes étrangers ou paiement par CB (en cas d'empêchement et d'absence au VTC votre chèque ne sera pas encaissé mais détruit ou remboursé si CB) et les **documents réclamés à savoir :**

- **Copie permis conduire,**
- **Copie de la carte grise,**
- **Copie de l'attestation d'assurance de la moto**
- **Copie de la licence FFM**

- **Pour les pilotes étrangers :** Copie de leur autorisation de sortie délivrée par leur Fédération Nationale.

Attention : Votre dossier est à envoyer par uniquement par mail avec votre nom en objet ou titre à inscriptions@ventoux-trial-classic.com mais vous devez envoyer votre règlement par chèque pour que votre pré-inscription soit prise en compte.

2/ faire partie d'une équipe déjà constituée La participation individuelle au VTC est impossible, l'épreuve se déroule obligatoirement par équipes de 3 pilotes roulant dans le même tracé, si vous n'avez pas pu constituer une équipe une mise en relation des pilotes individuels est organisée sur notre site à compter du 15 juillet afin que chacun puisse trouver un ou des co-équipiers pour constituer une équipe. Attention même si vous n'êtes pas intégré dans une équipe complète, vos obligations d'envoi de votre dossier sont soumises aux conditions du présent article.



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



En cas d'absence d'un des pilotes de votre équipe, elle devra être signalée la veille de votre départ, vous pourrez prendre le départ à deux mais votre équipe se verra appliquer une pénalisation forfaitaire.

3/ Etre envoyée avant le 30 septembre : Le nombre d'inscrits est limité à 350 pilotes, la validation de votre dossier dépendra de sa date d'envoi sous réserve de remplir les conditions du point 1 et 2.

Tout dossier incomplet au 30 septembre demeurera sur la liste d'attente. Sa validation se fera sous réserve de la décision du comité d'organisation eu égard au nombre de places disponibles, des pièces manquantes et des éventuelles participations antérieures au VTC « par équipe » et aux trials à l'ancienne pendant l'année dans les différents challenges français ;

4/ L'organisateur se réserve le droit de faire monter en rouge les équipes bleues ou une équipe nouvelle constituée d'au moins 2 pilotes de 2019» ayant réalisé au moins plus de 76 zéros/ 2017 afin d'étoffer le nombre d'équipes en rouge et d'équilibrer le nombre d'équipes sur chaque boucle puisque chaque catégorie part sur une boucle spécifique.

5/ En 2018, le paiement pourra se faire soit par chèque par envoi postal soit par Carte Bancaire (espace sécurisé) lors de la procédure de pré-inscription. Attention, le paiement par CB ne vaut pas validation de la participation, le pilote sera soumis aux conditions de sélection du point « 1 ». En cas de paiement par CB et si le pilote n'est pas retenu pour participer au VTC, l'organisateur remboursera immédiatement dès la parution de la liste définitive de la sélection..

6. Annulation de l'épreuve

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

7. Annulations d'engagement

Toute annulation d'engagement devra être signalée par écrit au secrétariat de l'organisation avant le 15 septembre 2020 afin de laisser aux co-équipiers de trouver un autre pilote en priorité dans la liste des pilotes de la bourse. Après cette date, aucun changement ne sera possible et l'équipe sera soit retenue avec l'application de la pénalité forfaitaire soit écartée. Aucun remboursement ne sera effectué avant la course.



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



8. Catégories

Sont acceptés : tous types de motocyclettes solos « anciennes » répondant aux normes de sécurité imposées par les règlements techniques de la Fédération délégataire et autorisés à la circulation sur la voie publique. Une moto est considérée comme ancienne si elle possède des doubles amortisseurs, un refroidissement à air et des freins à tambours avant et arrière (Une moto transformée en « moto ancienne » ne sera pas acceptée, exemple, adjonction de 2 amortisseurs à une moto mono-amortisseur etc...).

Les motos doivent conserver, autant faire ce peut, leur conception d'origine et leur apparence historique pour que le pilote puisse figurer au classement : seules des modifications qui auraient pu être effectuées à l'époque de la production sont acceptables. A défaut, le Comité d'Organisation se réserve le droit de déclasser le pilote dans la période supérieure (Pré 80 pour une Pré 65, Post 80 pour une Pr 80, pour les Post 80 une pénalité de 5 points sera appliquée.

Catégories admises : A) Inter – B) National - C) Régional - D) Promotion

Les concurrents choisiront sur leur bulletin d'engagement entre 4 tracés :

Le Rouge : Inter - Le Bleu : National – Le vert : Régional - Le Jaune : Promotion

9. Pointage - Classements - Récompenses

Le pointage est celui en vigueur dans les années 1980 à savoir : Aucun pied 0 point - 1 pied ou un appui extérieur 1 point - 2 pieds 2 points - 3 pieds et plus 3 points - Échec 5 points



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



Un échec = arrêt de progression, calage avec un pied au sol, chute, erreur dans le tracé de la zone, emprunter une porte d'une autre couleur, sortie des délimitations de la zone, refus, si le guidon touche le sol, si les 2 pieds du pilote sont du même côté de la moto ou derrière l'axe de roue arrière, **déplacement intentionnel de la roue arrière même dans le mouvement.**

Les déplacements latéraux intentionnels avant qui ne sont pas dans le mouvement sont pénalisés, ils seront sanctionnés par un « 1 » par déplacement.

Cette épreuve comptera uniquement un classement par équipes de 3 pilotes concourant sur le même tracé. La constitution de ces équipes est laissée au libre choix des pilotes. Si un pilote a plus de dix refus de zone, il se verra appliquer la pénalité forfaitaire.

Toutefois, pour le classement par équipe, un coefficient sera appliqué aux pénalisations encourues par les concurrents suivant le type et l'année de fabrication de la machine, ces coefficients sont les suivants :

- 0,5 : Machine fabriquée avant 1965
- 1 : Machine fabriquée avant 1980
- 1,5 : Machine fabriquée après 1980 et avant 1985

L'application des coefficients n'est pas automatique, le Directeur de Course se réserve le droit de « déclasser » la moto si elle est trop éloignée de l'esprit, trop préparée ou utilise des composants que l'on peut retrouver sur les motos « modernes ».

Pour ne pas pénaliser une équipes ayant perdu pour une journée ou pour les deux jours un de ses membres, une pénalité forfaitaire se verra attribuer au pilote manquant égale au plus mauvais résultat du pilote de la catégorie plus 10 points hors coefficient. Cette pénalité est appliquée au pilote ayant plus de 10 refus de zone.

Les cinq premières équipes et leurs pilotes des catégories seront récompensés.

10. Accueil administratif



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



L'accueil administratif se fera à Malaucène (84) sur le site des Palivettes le vendredi 9 octobre de 9h30 à 19h30 heures, aucun accueil ne sera effectué le samedi. Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrents sur présentation des pièces réglementaires :

- confirmation d'engagement,
- permis de conduire, BSR
- carte grise,
- attestation d'assurance,

11. Contrôle technique

Il se déroulera le vendredi 9 octobre de 9h30 à 19h30 heures à Malaucène sur le site des Palivettes

Présentation des machines avec la fiche « Contrôle Technique », la carte grise conforme et assurance peuvent vous être demandées.

Contrôle sonométrique : suivant la méthode dite à « Angle 45° »

Contrôle du casque du pilote : Norme E22-05 obligatoire.

Chaque concurrent devra télécharger sa fiche de contrôle technique (voir annexe) et devra la présenter au contrôleur technique qui effectuera le contrôle. Les motos qui auront satisfait au contrôle technique seront marquées, le numéro de course sera apposé sur la machine et le casque du pilote et le dossard numéroté délivré au pilote. A l'issue, la moto devra obligatoirement mise en « Parc-Fermé »

12. Zones

L'épreuve comprendra au total au maximum 18 zones totalement banderolées et identifiées. L'organisateur se réserve le droit de substituer le dimanche une ou deux zones.

13. Liaisons

Le parcours de liaison sera constitué d'une boucle de 50 km découpée en 3 sous boucles à parcourir 1 fois le samedi et le dimanche.

14. Déroulement de l'épreuve

Le premier départ sera effectué le Samedi 10 octobre à 9 h et à 9h le dimanche.



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



Le parcours est divisé en 3 boucles, une jaune, une bleue, une rouge. Les équipes « promotion » emprunteront la boucle jaune, les « Nationaux » la boucle bleue et les Inter et Régional la boucle rouge. Les équipes partiront à l'heure qui leur sera indiquée par avance et elles récupéreront leur carton de pointage aux points de dispatching. Le départ du dimanche s'effectuera avec les mêmes modalités du samedi.

Le passage au point de dispatching à l'entame de chaque boucle est obligatoire pour le pilote. Pour chaque boucle, un pointage sur le carton sera effectué au dispatching, à la restitution du carton pour classement, le carton devra avoir 3 pointages spécifiques, à défaut le pilote se verra appliquer une pénalité forfaitaire de 10 points non soumis à application du coefficient.

15. Code de la route

Les pilotes sont tenus de respecter obligatoirement le code de la route en vigueur pendant toute la durée de l'Epreuve (exception faite des zones). Le non-respect du code de la route entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

16. Protection de l'environnement

Les emplacements dans le parc coureurs destinés au ravitaillement et à l'entretien des motos devront être dotés de tapis environnementaux. L'organisateur met à disposition des participants un point ravitaillement et mécanique pourvu de tapis.

Nous voulons sensibiliser les participants sur l'impact que peut avoir sur l'environnement notre activité avec une fiche spécifique de bonne conduite qui est intégrée dans le dossier téléchargé. Le retour du dossier vaut acceptation de cette sensibilisation.

17. Sécurité

Par dérogation à l'article 5 des RTS de la FFM, le Provence Trial Classic indique que sa manifestation sera encadrée et supervisée pour la sécurité par un Médecin Urgentiste, M. C Pellenc, les secouristes et un véhicule spécialisé et une compagnie d'Ambulances. Ces intervenants seront postés les 2 jours au PC Course des Palivettes – Malaucène.

A la traversée de certaines routes (départementales), des postes de signaleurs seront mis en place, ils faciliteront et assureront la sécurité de ces passages (arrêt des participants à l'approche des usagers de la route).



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



Tout concurrent trouvant un blessé sur le circuit devra le signaler aux membres de l'organisation à un Signaleur ou à la zone suivante. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

18. Hors course et abandon

La direction de course se réserve le droit de mettre hors course un pilote montrant un comportement anti-sportif ou un pilote en difficulté physique.

Sera mis hors course immédiatement tout concurrent :

- qui quittera volontairement le parcours fléché sans la permission de l'organisateur
- qui changera de pilote ou de machine dans les zones
- qui ne portera plus de marquage (CT)
- qui ne portera pas de dossard
- qui ne respectera pas le code de la route
- qui a une machine non conforme au contrôle technique

Pour d'évidentes raisons de sécurité, chaque pilote qui abandonne doit impérativement prévenir le PC course. En cas de manquement à cette règle, le pilote s'expose à une interdiction de participation à l'avenir. De même, un pilote en difficulté physique ne devra en aucun cas quitter le parcours sans avoir prévenu.

19. Réclamations

Les concurrents désirant poser une réclamation pourront le faire au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ces délais, aucune réclamation ne pourra être retenue. La caution de réclamation est fixée à 80 euros (conformément au code sportif) à l'ordre du Provence Trial Classic, remboursable si la réclamation est reconnue fondée. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

20. Remise des prix

Elle aura lieu le dimanche 11 octobre à partir de 17 h au pôle des Palivettes. Les pilotes qui n'y assisteront pas perdront le bénéfice de leurs trophées.



Ventoux Trial Classic

Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2020

Règlement particulier (version Juin 2020)



21. Assurance

Le contrat d'assurance VTM conforme à la législation en vigueur est pris auprès du courtier Gras-Savoie.

22. Conditions générales

Par leur engagement, les concurrents sont tenus d'observer les prescriptions du présent règlement particulier, des RTS de la FFM et les articles du code sportif. Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité, à ses risques et périls. Les concurrents renoncent à toute demande de dédommagement de la part de l'organisation ou de ses officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après la compétition.

23. Modifications

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées au plus tard lors du contrôle administratif.

ANNEXES

- liste d'officiels du VTC
- Feuille contrôle technique Moto (Via dossier internet)